L'Anarcho-Syndicaliste n°5
février 1976
Union des Anarcho-Syndicalistes

UNE PERTE CRUELLE: *Hervé HOCHARD...*

Perte cruelle d'un militant de grande valeur, pour l'U.A.S., pour le mouvement ouvrier tout entier. Hervé HOCHARD, 28 ans, vient de mourir. Samedi et dimanche 1er février il défendait courageusement la motion présentée par les anarcho-syndicalistes au Congrès départemental de la F.E.N. Il quittait dimanche après-midi la Bourse du Travail pour entrer au C.H.U. de Nantes. Il n'en est jamais sorti.

L'opération qu'il devait subir était sérieuse, il le savait. Mais Hervé avait confiance en la science.

L'évolution de la vie syndicale voulut que son dernier combat fut sanctionné par la remise en cause du «courant» anarcho-syndicalistes-U.I.D. dont il avait été l'élément moteur depuis deux ans au S.N.E.S.

Dans les groupes comme les nôtres les liens qui se tissent sont souvent plus étroits que ceux d'une simple camaraderie.

L'émotion n'incite pas aux longs panégyriques.

Voici l'article que nos camarades du S.N.I. adressent pour publication au bulletin de leur section. C'est en même temps qu'un compte-rendu à leurs mandants (rédigé en partie avec lui), un hommage fidèle à notre ami disparu.

l'U.AS.

APRÈS LE CONGRÈS DE LA F.E.N. 44...

Dans le cadre du «courant» constitué dans la section départementale du S.N.I., sur les bases précisées dans le bulletin de mai 1974, entre réformistes U.I.D. et anarcho-syndicalistes, ceux-ci ont publiquement soutenu les listes U.I.D. (départementale et nationale) du S.N.I. lors des dernières élections de fin janvier 1976.

Dans le même temps apparaissaient d'importantes divergences concernant les textes nationaux U.I.D. en vue du Congrès de la F.E.N., notamment au sujet de l'Autogestion et de l'Education.

Nous les exprimions dans *«L'Anarcho-syndicaliste»*, mensuel de l'*Union des Anarcho-syndicalistes*. Nous regrettons de n'avoir pu le faire dans le bulletin préparant le Congrès départemental de la F.E.N., ni dans le bulletin du S.N.I. à cause de ses délais de parution.

Toutefois nous proposions au Congrès départemental de maintenir l'orientation du «courant» en Loire-Atlantique par le vote d'une motion que présentait notre camarade Hervé Hochard, membre de la C.A. de la F.E.N.

On sait que la présentation de ce texte devait être la dernière bataille d'Hervé Hochard; il en parlait avec passion quelques heures avant l'opération qui, le jeudi suivant, devait lui être fatale.

Le caractère tragique conféré à cette motion n'a pas lieu d'affecter ceux qui se sont prononcés «contre» par conviction politique et syndicale, puisqu'ils ont, comme H. Hochard, défendu leurs idées. Mais on nous pardonnera d'attacher à ce texte la valeur d'un testament, que nous remercions les camarades du F.U.O. d'avoir porté à la tribune du Congrès national:

Pour l'unité de la FEN, son indépendance et son efficacité:

Au delà des divergences légitimes exprimées par les tendances dans le cadre des discussions démocratiquement organisées pour la préparation du Congrès de Grenoble, le Congrès départemental de la Loire-Atlantique manifeste son attachement à l'unité de la F.E.N.

Le Congrès affirme que l'unité de la F.E.N. a pour condition son indépendance par rapport aux partis politiques, qui lui interdit notamment de participer à la campagne de soutien d'un programme de gouvernement.

D'autre part, l'indépendance et l'efficacité de la F.E.N., comme celles de tout le mouvement syndical, se trouvent aujourd'hui remises en cause par le projet d'Autogestion prôné par la C.F.D.T. et divers milieux politiques.

Ce nouveau danger menace le syndicat soit en l'intégrant dans les organismes de gestion de l'Entreprise ou de l'Etat, soit en le laissant désarmé et inopérant dans un système où il ne pourrait assurer la défense des travailleurs par le moyen des garanties statutaires ou conventionnelles et des accords de salaires.

Un tel système, cloisonnant les travailleurs dans une mosaïque d'unités de type corporatiste, permettrait par conséquent à la classe dirigeante, au nom d'un prétendu socialisme auto-gestionnaire, de reprendre à la classe ouvrière l'ensemble de ses conquêtes et de contester aux syndicats leur représentativité.

Le Congrès appelle l'attention des enseignants et de tous les travailleurs sur les conséquences de l'application de ce principe dans l'Enseignement qui, éclaté en Ecoles autogérées et Universités autonomes soit-disant «ouvertes sur la vie», serait voué à l'intervention directe des groupes de pression tant confessionnels que patronaux, alors que tout cadre de lutte unitaire pour la défense de la laïcité aurait aurait disparu.

Au moment où se précisent les effets de la crise du système capitaliste, le Congrès fait confiance aux enseignants et aux autres travailleurs pour qu'ils ne se laissent pas abuser par les pièges dont le but est d'éloigner les perspectives du socialisme que les travailleurs construiront eux-mêmes, avec leurs organisations, à partir de la riche expérience du mouvement ouvrier et des leçons qui s'en dégagent.

Le vote par mandats ayant été demandé par le Secrétaire de la F.E.N., notre motion en recueillit 72: soit les 46 mandats F.U.O. plus certains mandats U.et A. et U.I.D. (contre 324, 16 refus de vote et 38 abstentions). Quant au bureau du S.N.I., il crut devoir porter «contre» la motion les 56 mandats U.I.D. obtenus la veille par le «courant» aux élections S.N.I.&

Ainsi se trouvait confirmé ce dont nous étions déjà prévenus: pour le bureau départemental l'expression de divergences avec la direction nationale de la F.E.N. impliquait automatiquement la cassure du «courant» au niveau du S.N.I. Ce n'était pas notre point de vue. Mais pour maintenir un accord il faut être deux.

En conséquence: nous n'avons plus aucun membre de notre groupe U.A.S. au bureau du S.N.I. N'étant plus engagés par ses décisions nous jugerons désormais sur pièces.

Nous retiendrons de cette expérience du «courant» qu'elle fut bien accueillie par les syndiqués: gain d'un siège sur 10 au Conseil syndical depuis deux ans (près de 10% de voix). Nous souhaitons que le bureau continue d'assumer la défense de nos intérêts, comme il le fit par exemple en organisant la lutte contre l'arbitraire administratif.

Néanmoins nos craintes sont grandes : la politique de rapprochement avec la C.F.D.T. que veut imposer la direction de la F.E.N. exige la soumission du S.N.I., et a fortiori de ses sections départementales. Celle de Loire-Atlantique vient d'en faire la dure expérience.

Mais rien n'est irréversible; notre combat continue.

Le 15 février 1976.

Serge MAHE, (Commission classes élémentaires);
Claude ROUYER, (Comité technique paritaire);
Sylviane HOCHARD;
Jacqueline SALIOU.

RAPPORTS F. E. N. - C.F.D.T.

(Documents sans commentaire)

1- *ENSEIGNEMENT PUBLIC* n°7 - 16 janvier 1976 - Extraits d'un article de Louis Astre intitulé *«LIBERTES»*:

L'amalgame pratiqué par le pouvoir, son attaque contre le P.S. puis contre la C.F.D.T. apparaissent aujourd'hui clairement à tous comme une inadmissible manœuvre de diversion...

On sait les difficultés qui surgirent et les réticences de la C.G.T. et du P.C. qui empêchèrent la riposte immédiate proposée par la F.E.N. et le P.S.

La déclaration commune F.E.N.-C.F.D.T., du 10 décembre débloquait enfin la situation...

Reconnaissance et dénonciation d'une offensive anti-C.F.D.T. ainsi que prise de distance de celle-ci par rapport aux positions ultra-minoritaires, ces deux éléments, repris deux jours plus tard par la déclaration C.F.D.T.-P.S., constituaient les bases «claires et responsables» d'une riposte unitaire de masse qu'il devenait urgent de réaliser...

La déclaration commune F. E. N. -C. F. D. T. du 10 décembre appelait «toutes les organisations à réaliser PAR DELA LEURS DIVERGENCES, une riposte nationale unitaire pour la défense des libertés...».

La F.E.N. se réjouit pleinement de la grande riposte unitaire du 18 décembre, qu'elle avait souhaitée dès le 3 décembre, et à la réussite de laqulle elle a pris une large part.

2- C.F.D.T. *"Nouvelles C.F.D.T." - n°2/76 du 15 janvier 1976:*

Rencontre C.F.D.T.-F.E.N. du 6 janvier 1976 - Secteur Action Economique - Emploi - Education permanente.

Délégation C.F.D.T.: *Michel ROLANT - S.G.E.N. (François GARRIGUE - Jacques GEORGE) - Pierre BRANCHEREAU - Secteur, Joseph JACOB.*

Délégation F.E.N.: *Albert GUILLOT - Louis ASTRE - LE NEOUANNIC.*

Cette rencontre avait été sollicitée par la F.E.N., pour faire part à la C.F.D.T. «de ses directions de recherche, propositions générales concernant le droit à la formation initiale pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans». A rappeler l'organisation par la F.E.N. le 13 octobre 1975, d'une journée nationale de réflexion et de proposition sur ce thème.

Pour Albert GUILLOT de la F.E.N.: *Sur le plan de la procédure, il s'agit seulement de directions de recherche - de proposition que les contacts et discussions avec les centrales ouvrières pourraient permettre d'affiner, de modèle. Rien n'est définitif.*

Le prochain Congrès de a F.E.N. en discutera très vraisemblablement dans le cadre de sa Commission Pédagogique.

Sur le plan des grands objectifs et des conditions à mettre en place pour leur réalisation, les approches ont été diversifiées:

- économique: situation de l'emploi et chômage des jeunes;

- approche pédagogique: renouvellement des méthodes et rupture avec le «didactisme autoritaire»,

- réponses aux critiques concernant l'inadaptation de la formation et le rendement du système éducatif;

- approche politique: «sensibilité» à l'exploitation des travailleurs et des jeunes en particulier;

- «sensibilité» à la critique en partie justifiée de coupure de l'école par rapport à la vie.

D'où le grand objectif est l'école fondamentale plus l'école de détermination jusqu'à 18 ans, visant l'efficacité éducative, le développement harmonieux, complet de la personnalité, l'accès à la socialisation et à la responsabilité.

D'où des objectifs subséquents:

- prévenir les désadaptations,

- assurer une orientation positive,

- répondre aux débouchée économiques,

- mettre en place une initiation technologique non spécialisée, refuser la spécialisation trop hâtive et trop étroite, assurer une formation multivalente par grande famille professionnelle, agir par la reconnaissance de qualification personnelle et non de celle du poste (contraire des lois Royer et Haby),

- transformer, par nécessité, le système éducatif.

Conditions à mettre en œuvre pour:

- définir un rythme d'alternance entre école et travail (problème aux entreprises), sous contrôle de l'Education Nationale,

- revoir la formation des maîtres, apprécier les résistances des traditions, mentalités,

- revoir les contenus s'appuyant sur les réalités de nature à intégrer formation générale et professionnelle, à permettre l'acquisition de savoirs et des méthodes d'approche de la réalité (méthodes, recherche personnelle, philosophie de la vie),

- donner la prééminence à l'acte éducatif,

- mettre fin aux formations patronales, utilitarisme et malléabilité, etc...

et le couplet final, «bien sûr, ce serait plus facile dans une Société Socialiste qui conférerait, aux enseignants et aux syndicalistes, des responsabilités accrues. Mais nous avons besoin de l'aide des Confédérations ouvrières pour y voir plus clair et il nous fallait connaître la première opinion d'une grande centrale ouvrière que nous pensons compter parmi nos amis».

INTERVENTION DE Michel ROLANT:

1ère interrogation sur la non présence du Secrétaire Général.

2ème interrogation sur les propositions qui ne sont pas les propositions officielles de la F.E.N. mais celles que le Secrétaire Général soumet à la réflexion.

3ème: D'où il n'est pas question pour la C.F.D.T. de s'immiscer dans les débats internes de la F.E.N.

4ème: La C.F.D.T. estime, quant à elle, nécessaire d'établir un lien permanent entre la critique sur le rôle intégrateur de l'école et un projet éducatif libérateur visant la véritable égalité des chances quant à l'acquisition des connaissances, de la capacité critique, à l'attachement à une laïcité ouverte (contre le conditionnement de la philosophie officielle).

Il est nécessaire d'opposer un refus à la politique du pouvoir, au caractère sélectif et sélectionniste du système scolaire et à son adaptation à la politique patronale (Lois Haby-Royer.).

Encore faut-il vérifier s'il y a convergence sur les principes, mais encore si un projet éducatif peut servir la convergence de l'ensemble des projets de la gauche politique et syndicale. D'où une proposition.

5ème: Proposition de prévoir une possibilité d'une confrontation large sur les différents projets et les diverses propositions des centrales ouvrières, de tous les syndicats d'enseignants, de la Fédération des Conseils de parents d'élèves, des partis de gauche, peut-être (et la C.F.D.T. le souhaite quant à elle) des mouvements de jeunesse et des associations populaires familiales.

Bien sûr, il faudra clarifier les formes de cette confrontation après le Congrès de la F.E.N.

6ème: Les exigences de la C.F.D.T.

a- refus de la sélection par l'échec et de l'orientation arbitraire,

b- nécessité de garantir à tous une formation générale scientifique, technique et professionnelle de haut niveau, une formation générale et critique,

c- nécessité d'unifier le système d'enseignement contre l'inégalité des structures et des filières,

d- soustraire le système d'enseignement et de formation professionnelle à l'emprise patronale,

e- assurer des débouchés socialement utiles,

f- contre la déqualification dans les postes de travail, pour la reconnaissance de la qualification personnelle et non de celle du poste,

g- organiser socialement un système d'égalité des chances articulé sur l'éducation permanente avec priorité dans le service public,

h- refus de la hiérarchie dans l'entreprise fondée sur la division du travail,

i- ouverture de l'école,

k- poser en termes politiques, les problèmes pédagogiques et structurels, ce qui n'est pas sans poser de problèmes entre la gauche non communiste et communiste et sans soulever des oppositions vigoureuses de la droite,

l- prévoir la décentralisation et la gestion tripartite, ce qui n'est pas sans poser des problèmes en ce qui concerne la nature des rapports entre parents, travailleurs et enseignants (ex: avec la Fédération Cornec),

m- nécessité de situer ce débat dans les perspectives des transormations socialistes démocratiques et autogestionnaires de la société.

D'où la nécessité d'un débat plus large à caractère multilatéral (non dans l'optique des méthodes du C.N.A.L.).

Pour:

François GARRIGUE: *la nécessité de réaliser l'accord le plus large l'emporte sur des accords partiels.*

- Il n'est pas question d'interférer sur les débats internes à la F.E.N.

- Il faut attendre le mûrissement des projets.

Louis ASTRE *est intervenu intentionnellement dans le débat sous la forme de questions posées à la C.F.D.T. sur:*

- le refus de celle-ci à une prolongation de la scolarité jusqu'à 18 ans dans les conditions actuelles, sur l'alternance... Visiblement, sur cet aspect des problèmes, la cohésion était loin d'être évidente entre les membres de la délégation F.E.N.

Albert GUILLOT *a posé la question suivante à la délégation C.F.D.T. Le fait de n'avoir pas répondu aux*

propositions précises formulées par lui-même constituait-il une opération de retardement ou un moyen de faire avancer les choses.

Au sujet de la procédure et de la proposition de Michel ROLANT, il n'est pas question pour l'instant de proposer une confrontation multilatérale (voir objections du C.N.A.L.). Peut-être, par la suite, sera-ce possible après d'autres rencontres bilatérales (en ce sens les discussions avec la C.F.D.T. aideront à clarifier, à étoffer les propositions) après l'élaboration du projet éducatif F.E.N., commentaire, etc...

Les propositions soumises à la réflexion de la F.E.N. par son Secrétaire Général sont vagues, en ce qui concerne les conditions à mettre en œuvre pour que la prolongation de la scolarité ne soit pas un échec (conséquences au niveau des contenus, de la pédagogie et de la pratique enseignante). Elles sont ambiguës pour ce qui est de «l'accrochage à la vie» et de «l'alternance». Le Patronat risque d'y trouver son compte.

Visiblement, ces propositions ne sont pas fondées sur une analyse politique en profondeur des relations du système éducatif avec le système de production. Et comme il est dit dans le compte rendu analytique, la cohérence et la cohésion entre eux est loin d'être évidente.

De même, la F.E.N. n'articule pas ces propositions sur une action portant sur la pratique, action seule susceptible de donner un sens concret à la dénonciation du mauvais fonctionnement de l'enseignement et de casser le modèle traditionnel existant.

Enfin, il n'est pas question pour la C.F.D.T. de rentrer dans la mécanique proposée par la F.E.N. pour leur servir de caution à la veille de son Congrès National.

Il nous appartient, en toute responsabilité, d'affirmer nos positions en tant que confédération ouvrière avec nos syndicats enseignants, de poursuivre les débats dans toute l'organisation de façon à une prise en charge plus effective des problèmes éducatifs.

L'article de Marc Prévotel, publié dans notre premier numéro, était composé d'extraits d'un article paru dans un numéro de *«La Rue»* (revue du groupe *Louise-Michel*) consacré à l'écologie.

L'ANARCHO-SYNDICALISTE

Organe de l'Union des Arnacho-Syndicalistes

Nouvelle Série - Mensuel
Prix : le numéro, 2,00 F
Abonnement 10 numéros: 20,00 F
Abonnement de soutien: 50,00 F
C. C. P. ROUYER Claude N° 524.68 P NANTES

CORRESPONDANCE: Serge MAHE, 12, rue du Danube 44800 St-HERBLAIN - Tél.: 40-22-78

Le Gérant : A. HEBERT

Imprimerie AUNEAU - NANTES